

Mission du directeur de l'IPEV

La mission générale du directeur du Groupement d'Intérêt Public « Institut polaire français Paul-Emile Victor », dénommé ci-après IPEV ou « l'Institut », est d'assurer le bon fonctionnement de l'Institut et l'accomplissement des missions décrites dans sa convention constitutive renouvelée en janvier 2014 pour une période de 12 ans, à savoir :

L'institut a pour objet, dans les régions polaires arctiques ou antarctiques, dans les zones subarctiques et subantarctiques dont l'isolement et l'environnement climatique justifient d'une technicité particulière de :

- sélectionner, coordonner, soutenir et mettre en œuvre, en qualité d'agence de moyens et de compétences, des projets scientifiques et technologiques nationaux et internationaux, organiser et animer des expéditions scientifiques ;
- mettre en place et assurer le fonctionnement d'observatoires de recherche ;
- participer à la concertation scientifique et logistique internationale sur les régions polaires en particulier en entretenant des rapports permanents avec ses homologues étrangers ;
- gérer les moyens nécessaires à ses activités ;
- entretenir des liens étroits avec les organismes partenaires et les autres agences de moyens ;
- encourager le développement de la connaissance scientifique et technologique et susciter l'intérêt du public pour ces régions ;
- réunir et gérer une documentation ouverte dans ces domaines ;
- participer dans ses domaines de compétences au développement de la coopération européenne et internationale.

Le directeur assure le fonctionnement de l'Institut sous l'autorité du conseil d'administration qui analyse et détermine les grandes orientations scientifiques et technologiques de l'Institut. Le directeur soumet au conseil d'administration le programme annuel prévisionnel d'activités, le budget correspondant et les prévisions d'engagement des personnels. Il lui soumet également une fois par an un rapport de gestion de l'Institut qui dresse le bilan financier, humain, logistique, administratif et d'activité scientifique de l'année écoulée. En ce qui concerne les projets scientifiques, le directeur soumet au conseil d'administration les propositions du conseil scientifique qu'il complète du contexte logistique de l'IPEV et de ses stations. Le directeur est amené à représenter l'institut, voire la recherche polaire française, sur délégation explicite, dans différentes instances nationales (comité environnement polaire, CNFRA,...), européennes et internationales (European Polar board, COMNAP, SCAR,...).

Il veille à maintenir d'excellentes relations avec les autres opérateurs de la recherche polaire internationale et les autres bases scientifiques dans les zones polaires.

Les TAAF accordent à l'IPEV une délégation pour la gestion, la maintenance des infrastructures et la logistique générale en Terre Adélie, impliquant une participation de son directeur aux instances internationales de gouvernance, de régulation et de coopération dans ces domaines.

L'Institut est un groupement d'intérêt public doté d'une personnalité juridique et morale propre qui engage son directeur. Celui-ci a la pleine autorité sur les personnels employés directement par l'Institut et autorité fonctionnelle sur les personnels mis à disposition par les organismes membres du GIP.

L'Institut est un opérateur d'État qui exerce une mission de service public avec des ressources budgétaires très majoritairement publiques et sous contrôle direct de l'État.

Qualités requises

De par les missions très spécifiques et le statut de l'Institut, le directeur doit faire preuve des qualités suivantes :

- Expertise scientifique reconnue de la recherche en régions polaires ;
- Connaissance et si possible expérience du travail de terrain dans les régions polaires (contraintes inhérentes à l'environnement, contraintes logistiques – accès, transports... - contraintes géopolitiques, connaissances des grands programmes et enjeux, ...) ;
- Connaissance de l'organisation française de la recherche dans les régions polaires, notamment en Antarctique / Subantarctique, rôle de l'IPEV et des différents partenaires : instituts du CNRS, autres établissements, gouvernance nationale de la recherche MESRI, TAAF notamment en Antarctique / Subantarctique, autres ministères (MAEDI en particulier)... ;
- Expériences managériales avérées par des responsabilités passées à la direction de laboratoire, d'équipe ou de projet de recherche d'envergure ;
- Curiosité scientifique, intérêt pour la pluridisciplinarité et les enjeux polaires ;
- Sens de l'intérêt général, capacité d'engagement personnel et d'entraînement ;
- Capacité de dialogue et de travail en équipe; capacité à la gestion de situations de crise ; capacité de mobilisation des personnels sous son autorité autour d'objectifs contraints par des délais stricts et des conditions techniques et logistiques parfois dangereuses exigeant de la rigueur, du sang-froid et de l'écoute ;
- Qualités relationnelles à exercer avec de multiples partenaires ;
- Expérience et goût pour l'activité internationale ; capacité à négocier et à convaincre en contexte international.
- Forte disponibilité pour les nombreuses missions de terrain et institutionnelles imposées par la fonction ;
- Pratique courante de l'anglais écrit et parlé obligatoire ; l'italien et/ou l'allemand seraient un plus pour les coopérations autour des bases Concordia et AWIPEV.

A l'appui de la candidature, un CV (5 pages maximum, français ou anglais) et une lettre de motivation (2 pages maximum) sont à adresser au président du conseil d'administration de l'Institut :

eric.brun-barriere@developpement-durable.gouv.fr

candidatureipev@recherche.gouv.fr

Les candidatures sont attendues pour le **10 novembre 17h00 au plus tard**. Les candidats retenus pour une audition seront convoqués au plus tard le 20 novembre.

La prise de fonction est attendue entre la fin du mandat actuel du directeur (16 janvier 2018) et début mai 2018.